

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Coordonnées du projet					
Intitulé du projet :	Projet de loi portant création d'un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse »				
Ministère initiateur :	Ministère de la Culture				
Auteur(s):	Beryl Bruck Chris Backes				
T414-barrara					
Téléphone :	247 - 86610				
Courriel:	sj@mc.etat.lu				
Objectif(s) du projet :	Le présent projet de loi a pour objet la création d'un établissement public nommé « Trois C-L — Maison pour la Danse » lequel aura pour mission de poursuivre les activités et missions ayant un caractère de service public de l'association sans but lucratif Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois (3CL) sous un statut de droit public.				
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)					
Date :	27/03/2023				

Version 23.03.2012



ięu	x légiférer	The state of the s		4.0	
1	Partie(s) prenante(s) (organis	mes divers, citoyens,) consultée(s):	⊠ Oui	☐ Non	
	Si oui, laquelle / lesquelles :	Centre de Création Chorégraphique Luxe	embourgeois	a.s.b.l.	
	Remarques / Observations :				
2	Destinataires du projet :				
	- Entreprises / Professions	s libérales :	Oui	Non	
	- Citoyens :		Oui	⊠ Non	
	- Administrations :		Oui	Non	
3	Le principe « Think small firs (cà-d. des exemptions ou d taille de l'entreprise et/ou sor	érogations sont-elles prévues suivant la	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ¹
	Remarques / Observations :				
N.a.	: non applicable.		57 0 :	- No-	beach - vicinity and according to the second district date.
4	Le projet est-il lisible et comp	oréhensible pour le destinataire ?	🛛 Oui	☐ Non	
	Existe-t-il un texte coordonne publié d'une façon régulière	é ou un guide pratique, mis à jour et ?	Oui	⊠ Non	
	Remarques / Observations :	n.a.			
5	Le projet a-t-il saisi l'opportui régimes d'autorisation et de la qualité des procédures ?	nité pour supprimer ou simplifier des déclaration existants, ou pour améliorer	☐ Oui	⊠ Non	
	Remarques / Observations :	n.a.			

Version 23.03.2012 2 / 5



de de	e projet contient-il une charge estinataire(s) ? (un coût impo nformation émanant du proje	sé pour satisfaire à une obligation	☐ Ou	i 🛛	Non	
ap (no	oui, quel est le coût adminis proximatif total ? ombre de destinataires x ût administratif par destinata					
uvre d'un	e loi, d'un règlement grand-ducal, d	ratives imposées aux entreprises et aux citoyens, l'une application administrative, d'un règlement mi voyant un droit, une interdiction ou une obligation.	liées à l'exé nistériel, d'u	ecution, l'ap ine circulair	plication ou l e, d'une direc	a mise en ctive, d'un
oût auqu exemple	el un destinataire est confronté lors : taxe, coût de salaire, perte de ter	qu'il répond à une obligation d'information inscrite nps ou de congé, coût de déplacement physique, :	dans une la achat de ma	oi ou un tex atériel, etc.)	te d'applicati).	on de cell
7 a)		à un échange de données inter- nternational) plutôt que de demander re ?	☐ Oui		Non [☑ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?					
b)		ient-il des dispositions spécifiques es personnes à l'égard du traitement personnel 4 ?	Oui		Non D	∐ N.a .
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?	CONTINUES OF CONTI	150°4440°4400°4400°400°400°400°400°400°40			
oi modifié	e du 2 août 2002 relative à la prote	ction des personnes à l'égard du traitement des d	onnées à ca	aractère pe	 rsonnel (www	.cnpd.lu)
Le	projet prévoit-il :					
	une autorisation tacite en ca	as de non réponse de l'administration?	⊠ Oui		Non [] N.a.
-	des délais de réponse à res	pecter par l'administration ?	☐ Oui		Non [N.a.
	le principe que l'administrati informations supplémentaire	on ne pourra demander des es qu'une seule fois ?	Oui		Non 🛭	N.a.
		upement de formalités et/ou de es échéant par un autre texte) ?	☐ Oui		Non 🛭] N.a.
Sid	oui, laquelle :					
	and de transportion de dire	ctives communautaires,	Oui		Non 🗵	N.a.

Version 23.03.2012

	Sinon, pourquoi?				
11	Le projet contribue-t-il en gén a) simplification administrat b) amélioration de la qualité Remarques / Observations :	ve, et/ou à une réglementaire ?	□ Oui ⊠ Oui	⊠ Non □ Non	
12	aux besoins du/des destinata Y a-t-il une nécessité d'adapt	erture de guichet, favorables et adaptées es destinataire(s), seront-elles introduites ? sité d'adapter un système informatique e-Government ou application back-office) délai n.a.			
14		n du personnel de l'administration	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
5 - 7	concernée ? Si oui, lequel ?				
1	Remarques / Observations :				

Version 23.03.2012 4 / 5



15	Le projet est-il :					
15	- principalement centré si	ur l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non		
	- positif en matière d'égal	ité des femmes et des hommes ?	 ☐ Oui	☐ Non		
	Si oui, expliquez de quelle manière :	n.a.				
	- neutre en matière d'éga	lité des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	☐ Non	1-1-1-1-1-1	
	Si oui, expliquez pourquoi :	n.a.				
	- négatif en matière d'éga	lité des femmes et des hommes ?	Oui	☐ Non		
	Si oui, expliquez de quelle manière :					
6	Y a-t-il un impact financier dit Si oui, expliquez de quelle manière :	fférent sur les femmes et les hommes ?	☐ Oui	☐ Non		N.a.
ec.	tive « services »					
	P Ann a group of coloring has properly and the second	ence relative à la liberté d'établissement	☐ Oui	☐ Non	\boxtimes	N.a.
	Si oui, veuillez annexer le for Ministère de l'Economie et du	mulaire A, disponible au site Internet du l Commerce extérieur :				
	www.eco.public.lu/attributions	s/dg2/d consommation/d march int ri	ieur/Service	s/index.html		
ticle	15 paragraphe 2 de la directive « ser	vices » (cf. Note explicative, p.10-11)		*mail:mail:my-mp/		
3	Le projet introduit-il une exige services transfrontaliers 6 ?	ence relative à la libre prestation de	☐ Oui	☐ Non	\boxtimes	N.a.
	Si oui, veuillez annexer le form Ministère de l'Economie et du	mulaire B, disponible au site Internet du Commerce extérieur :				
	www.eco.public.lu/attributions	/dg2/d consommation/d march int ri	our/Somion	s/index.html		

Version 23.03.2012 5/5